

# Comment s'organiser face à la répression ?

Synthèse du Samedi 02/11

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Points d'accord.....                              | 1 |
| Ressources :.....                                 | 2 |
| Ressource en suspens.....                         | 2 |
| Point de non consensus :.....                     | 2 |
| Questions en suspens et pistes de réflexions..... | 3 |

Groupes de travail (36 personnes) du samedi 2 novembre 2019

Les trois pétales ont travaillé de manière différente. Les deux premières ont fait des listes de propositions et la troisième a choisi de travailler à partir du CR de la veille afin d'approfondir certains points.

## Points d'accord

A l'initiative de l'article 35 des droits de l'homme concernant la motion anti LBD. Il est demandé de faire signer l'appel aux élus, notamment aux maires pour récolter des signatures. Se positionnant ainsi contre ses armes, pour les faire remonter au gouvernement et obtenir une amnistie sur toutes les peines pour les Gilets Jaunes. L'ONU s'étant déjà positionné sur l'usage des LBD, il s'agit maintenant de faire respecter cette volonté. Il n'y avait qu'une personne qui n'était pas d'accord.

Réaffirmer la demande de Saint Nazaire pour l'annulation de toutes les peines. Il est demandé aussi que les manifestants soient considérés comme des opposants politique et non des citoyens dépendants du droit commun. Que les blessés soient déclarés blessés de guerre et que les prisonniers soient reconnus comme prisonniers politiques. Le positionnement de l'ADA sur ces points est demandé. (22 pour, 4 contre et 10 abstentions).

Une autre proposition est de dénoncer la répression médiatique.

Utiliser l'arme psychologique contre les forces de répression. A été donné en exemples : « je pourrais être ton fils » adressé au CRS afin de les culpabiliser. La mention des cacatovs a

également été faite pour son caractère humiliant. La justice ne considère, à priori pas, cet « outils » comme une arme à usage répréhensible pour l'heure.

Créer un site qui proposerait un recensement des actes de repressions, des ressources juridiques et des formations pratiques afin de lutter efficacement. Ce site, si possible déjà existant devra les répertorier et également être un outil pour échanger sur les formations de déplacement collectif. A ce sujet, un groupe a proposé de se retrouver, tout à l'heure à 15h30 pour continuer à mettre en place un vivier de volontaires chargés de répertorier les informations et de mettre en œuvre cet outils anti-répression ; qui devra renvoyer les informations à la proto liste.

Il a été demandé la mise en place de formations de méthode de déplacement collectif en manifestation afin de mieux protéger les personnes qui se font interpeller. En revanche le terme de « légitime défense contre les forces de répression » a fait débat dans sa terminologie.

### **Ressources :**

Information : il y a un groupe FB qui permet le lien avec les prisonniers « un petit mot, un sourire 😊 » où écrire aux condamnés.

### **Ressource en suspens.**

Il y a le rempart jaune du maquis Cévenol qui est en train de se mettre en place et qui souhaite être un soutien aux prisonniers en leur proposant des aides et des conseils.

### **Point de non consensus :**

Au sujet des manifestations il est proposé de varier les manières de manifester comme la technique de la varicelle, cependant l'idée de fragmenter les groupes de manifestants n'a pas fait consensus.

Il est proposé la création d'une chaîne Youtube pour échanger sur la répression. Cette proposition n'a pas fait consensus. Le groupe était mitigé sur le choix de Youtube et sur le fait qu'il serait plus judicieux d'utiliser les ressources déjà existantes.

Le groupe a également évoqué la question que l'ADA centralise ces ressources toutefois le côté éphémère de l'évènement et des mandats ne permet pas la continuité du travail. Cette option a donc été écartée.

Un groupe a proposé de dénoncer publiquement les forces de repressions de manière individuelle. 1<sup>er</sup> débat : dénonciation des donneurs d'ordres ou des exécutants ? Il y a eu également un débat sur les notions de droit car le type de dénonciation peut se retourner rapidement contre ceux qui l'emploient. Il a aussi été évoqué la diffusion de photos de

membre des forces de répressions sur FB ou twiter. Ces techniques reviennent à de la délation et n'ont pas fait l'unanimité.

## **Questions en suspens et pistes de réflexions.**

Il y a un site qui se nomme GJ book qui avait pour vocation de remplacer FB au sein des GJ. Son créateur propose cette ressource pour héberger les informations sur l'anti-répression. Son site est hébergé sur un serveur privé et cela fait débat. Cette question reste en suspens.

Il y a eu débat sur la question de la négation du caractère « offensif » du GJ. Le terme offensif à fait débat est-ce une offense ou une défense ? La personne ayant posée cette question était soucieuse de ne pas dénaturer et renier la nature des premières manifestations GJ. Elle voulait qu'on sorte de la notion de victime.

Le groupe se demande qui porte les actions ou les propositions qui émergent des ADA ? Les assemblées locales auront-elles accès aux propositions qui sont débattues lors des ADA. Cette question est en partie réglée par la création du vivier de volontaires mais va demander de la coordination au niveau local et de l'ADA également.